

PROCÈS VERBAL

C.R. DES LITIGES – RELEVE DE DECISIONS REUNION DU 31 AOUT 2017

PAGE 1/1

Au Pôle de gestion du Bouscat par conférence téléphonique

Présents: MM. Dominique Cassagnau (président), Jacques Preghenella, Patrick Estampe.

Assiste: M. Vincent Macaud, administratif.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 80 euros.

Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Art. 30.3 des R.G. de la Lique).

St Sornin Nieulle / Seudre - Le Gua 1 / Fleac Es 1 - Coupe Régionale Nouvelle Aquitaine du 27 août 2017 - Match n°19612807 :

Réclamation d'après-match du club de l'Es Fléac infondée.

Mauze Rigne SA 1 / Naintre CS 1 – Coupe de France du 27 août 2017 – Match n°19430575 : Match à rejouer.

<u>Labenne Osc 1 / Bournos Doumy Es 1 – Coupe de France du 26 août 2017 – Match n°19430515 :</u> Match à rejouer.

Le Président Dominique Cassagnau

